

SOLIDARITE – PROJET HUMANITAIRE

Les élus du CSE Direction Orange Grand Nord Est, réunis le 27 février 2020, décident la mise en place de la prestation Projet Humanitaire, à travers une aide individuelle pour l'Ouvrant Droit du CSE DO GNE participant à un projet humanitaire d'une association officiellement reconnue, entre janvier 2020 et décembre 2020.

Cette aide se traduira par une prise en charge à hauteur de 100% du montant total des factures présentées par l'Ouvrant Droit à l'occasion de sa mission humanitaire bénévole, dans la limite d'un plafond de 1000€.

Sont pris en compte :

- les frais de transport et d'hébergement sur présentation des factures originales établies au nom de l'Ouvrant Droit
- les frais de repas pris au restaurant sur présentation de justificatifs originaux non nominatifs

Le dossier sera constitué :

- du formulaire de demande dûment renseigné
- des factures originales sur lesquelles porte la demande
- de l'attestation de l'organisme officiellement reconnu, indiquant la participation de l'Ouvrant Droit à une action humanitaire, faisant figurer les dates et le(s) lieu(x) de l'action
- d'un descriptif détaillé dans lequel l'Ouvrant Droit expliquera ses motivations, le but de sa mission et les actions accomplies, accompagné de photos et d'illustrations

Cette aide peut être attribuée une fois tous les deux ans.

Les membres du Bureau du CSE DO Grand Nord Est décideront de la recevabilité des dossiers, sur proposition de la Commission ASC du CSE DO Grand Nord Est, qui étudiera chaque dossier individuellement.

Le cas échéant, la Présidente de la Commission ASC pourra inviter le demandeur à venir présenter son dossier devant la Commission.

La date limite des demandes est fixée au 31 décembre 2020 pour les demandes en ligne et au 31 janvier 2021 pour les dossiers papier, le cachet de la Poste faisant foi.